



SÉRIE SUR LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES



FRUIT AND VEGETABLES SCHEME



Session n° 14

Traçabilité numérique et transparence de la chaîne d'approvisionnement : politiques en matière de sécurité alimentaire et d'accès aux marchés

Jeudi 15 octobre 2026

09 h 00 - 10 h 30 UTC / 11 h 00 - 12 h 30 CET (heure de Paris/Bruxelles)

[En ligne \(Zoom\)](#)

Interprétation simultanée en anglais et en français

1. Contexte

La sécurité alimentaire dans les chaînes d'approvisionnement en fruits et légumes ne repose pas seulement sur la prévention de la contamination, mais aussi sur la capacité à identifier les produits, à suivre leur parcours et, en cas de problème, à en déterminer la source et à prendre les mesures appropriées. La législation alimentaire de l'UE exige que les entreprises soient en mesure d'identifier leurs fournisseurs directs et les entreprises auxquelles elles ont livré des produits, afin de permettre la traçabilité des produits tout au long de la chaîne alimentaire lorsque cela s'avère nécessaire.¹

Pour les entreprises qui approvisionnent les marchés internationaux, la capacité à fournir des informations fiables sur l'origine, la manutention et la conformité d'un produit peut également influencer l'accès d'un envoi au marché et la capacité d'un fournisseur à maintenir ses relations avec ses acheteurs.

L'Union européenne (UE) illustre clairement l'ampleur du défi. En 2025, son réseau d'alerte et de coopération a enregistré 10 490 notifications, soit 11 % de plus que l'année précédente. Les fruits et légumes constituaient à nouveau le groupe le plus important, représentant 18 % des notifications, et les résidus de pesticides étaient le problème le plus fréquent parmi ceux-ci². Pour les exportateurs, les transformateurs et les négociants, il ne s'agit pas seulement d'un problème administratif. Les incidents liés à la sécurité alimentaire et les difficultés à prouver la conformité peuvent entraîner le rejet de livraisons, la perte de clients et des pertes financières.

Les outils numériques peuvent aider les entreprises à collecter, gérer et partager les informations de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.³ Par exemple, les registres numériques, les codes QR, les codes-barres et, dans certains cas, la blockchain peuvent être utiles, mais la technologie à elle seule ne garantit ni la sécurité alimentaire ni la conformité. Celles-ci dépendent des exigences qu'elles doivent soutenir et de la capacité des différents acteurs à comprendre et à utiliser ces informations. Les politiques et réglementations, les normes et les

¹ Commission européenne, 2026. [Traçabilité alimentaire dans l'UE : transparence, sécurité et confiance](#).

² Commission européenne, 2025, [Rapport annuel 2025 du Réseau d'alerte et de coopération \(ACN\)](#).

³ GSI, 2021. [Lignes directrices sur la traçabilité des fruits et légumes frais](#)



Funded by
the European Union

exigences des acheteurs influencent donc toutes la manière dont les systèmes de traçabilité et de transparence sont conçus et utilisés.⁴

Cette session examinera comment les politiques et réglementations, les normes et les exigences des acheteurs façonnent la traçabilité numérique et la transparence de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des fruits et légumes, ce que ces exigences signifient concrètement pour les entreprises cherchant à accéder aux marchés internationaux, et comment une plus grande cohérence entre les systèmes pourrait favoriser à la fois la sécurité alimentaire et l'accès aux marchés.

2. Politiques, normes et exigences des acheteurs

Les entreprises du secteur des fruits et légumes qui approvisionnent les marchés internationaux peuvent être amenées à répondre à des exigences provenant de plusieurs sources.

Le premier niveau est constitué par la réglementation obligatoire. Pour les entreprises approvisionnant le marché de l'UE, cela inclut les exigences relatives à la sécurité alimentaire, à l'hygiène, aux résidus de pesticides et, le cas échéant, à la santé des végétaux. La législation alimentaire de l'UE établit des exigences de traçabilité à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, y compris la capacité à identifier les fournisseurs et les clients immédiats.⁵

Le deuxième niveau est constitué de normes et de lignes directrices. Celles-ci ne sont pas nécessairement juridiquement contraignantes, mais peuvent fournir des approches communes pour l'identification des produits, l'enregistrement des informations et l'échange de données entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement. La CEE-ONU gère des normes internationales de qualité pour les fruits et légumes frais, lesquelles continuent d'être révisées et mises à jour grâce à ses travaux spécialisés dans ce domaine.⁶ Le GSI fournit des lignes directrices sectorielles en matière de traçabilité ainsi que des normes pour l'identification, la saisie et l'échange de données.⁷

Le troisième niveau relève des acheteurs et des partenaires commerciaux. Les détaillants, les importateurs et autres acheteurs peuvent exiger des certifications, des informations de traçabilité ou des registres numériques dans le cadre de leurs relations commerciales. Ces exigences sont distinctes des obligations légales, mais peuvent néanmoins être déterminantes pour accéder à certains marchés ou maintenir des relations commerciales avec certains acheteurs.

Ces différents niveaux peuvent contribuer à la sécurité alimentaire, à la confiance et à l'accès au marché, mais ils n'utilisent pas toujours les mêmes systèmes, formats ou processus. Les entreprises peuvent donc être amenées à fournir plusieurs fois des informations similaires à différents organismes de réglementation, organismes de certification ou acheteurs.

La question n'est donc pas seulement de savoir si les informations nécessaires existent, mais aussi si les systèmes utilisés par les différents acteurs peuvent fonctionner ensemble et si les informations collectées une seule fois peuvent être comprises et réutilisées le cas échéant. C'est là que les normes, l'interopérabilité et la coordination deviennent des enjeux importants tant pour les entreprises que pour les décideurs politiques.

⁴ GSI, [Lignes directrices sur la traçabilité des fruits et légumes frais](#).

⁵ Union européenne, 2002. [Règlement \(CE\) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil – Article 18 : Traçabilité. Version consolidée en vigueur](#).

⁶ CEE-ONU, 2026. [Normes et recommandations relatives aux fruits et légumes frais](#).

⁷ GSI, 2021. [Lignes directrices sur la traçabilité des fruits et légumes frais](#)

3. Des exigences à la mise en pratique

La disponibilité d'outils numériques ne résout pas à elle seule ces défis. Les entreprises ont besoin de solutions qui répondent aux exigences auxquelles elles sont confrontées et qui soient adaptées à leurs besoins et à leurs capacités.

La traçabilité numérique peut faire appel à des outils relativement simples, tels que l'identification des produits et les registres numériques, ainsi qu'à des systèmes plus intégrés reliant les informations entre les étapes de production, de regroupement, de transformation, de logistique et de commercialisation. Le guide GSI sur la traçabilité des fruits et légumes frais couvre les pratiques de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement et identifie les informations que les différents partenaires de la chaîne doivent collecter et partager.⁸

À Une échelle plus large de la chaîne d'approvisionnement, les normes EPCIS et Core Business Vocabulary (CBV) de GSI fournissent un cadre pour le partage d'informations sur les événements et la visibilité de la chaîne d'approvisionnement entre les différents systèmes.⁹

Il n'existe donc que rarement une seule « bonne » technologie. Ce qui importe, c'est de savoir si les informations saisies par un système peuvent être comprises et utilisées par les acteurs concernés, notamment les entreprises, les régulateurs, les organismes de certification et les acheteurs.

Lorsque les systèmes peuvent communiquer entre eux et que les informations peuvent être réutilisées de manière appropriée, la traçabilité numérique peut aider les entreprises à répondre aux exigences, à renforcer la confiance des acheteurs, à identifier les produits concernés en cas de problèmes de sécurité alimentaire et à réduire les la duplication des tâches administratives et de saisie d'informations.

La mise en œuvre de tels systèmes peut s'avérer difficile. Les entreprises peuvent être confrontées à des exigences d'information différentes selon les marchés et les acheteurs, à des coûts liés aux systèmes numériques et à la certification, à des capacités techniques limitées, ainsi qu'à des systèmes qui ne s'adaptent pas facilement aux exigences nationales, régionales ou internationales.

Ces défis ne relèvent donc pas uniquement de la capacité individuelle des entreprises. Les systèmes plus larges au sein desquels les outils numériques opèrent doivent également être suffisamment cohérents pour permettre la circulation de l'information tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

4. Perspectives d'avenir

Pour renforcer l'efficacité de la traçabilité numérique et de la transparence de la chaîne d'approvisionnement en matière de sécurité alimentaire et d'accès aux marchés, des mesures doivent être prises tant par les entreprises que par les autorités de régulation, les organismes de normalisation, les acheteurs et les partenaires au développement.

Cette session abordera les questions suivantes :

- Quelles sont les exigences des politiques, des réglementations, des normes et des marchés auxquelles les entreprises du secteur des fruits et légumes doivent se conformer, et comment ces exigences évoluent-elles ?

⁸ GSI, 2021. [Lignes directrices sur la traçabilité des fruits et légumes frais](#)

⁹ GSI, 2023. [EPCIS et CBV – Améliorer la visibilité de la chaîne d'approvisionnement](#).

- Comment les entreprises mettent-elles en œuvre la traçabilité numérique et la transparence de la chaîne d'approvisionnement pour répondre concrètement à ces exigences, et quels défis rencontrent-elles dans la collecte, la gestion et le partage des informations requises ?
- Comment les politiques, les normes et les pratiques de marché peuvent-elles mieux soutenir une traçabilité numérique et une transparence de la chaîne d'approvisionnement efficaces ? Quelles priorités pourraient améliorer la cohérence, l'interopérabilité et la mise en œuvre pratique au service de la sécurité alimentaire et de l'accès aux marchés ?

Ensemble, ces questions permettront de relier les exigences qui façonnent la traçabilité et la transparence aux réalités de la mise en œuvre, et d'identifier les priorités concrètes pour rendre la traçabilité numérique plus utile aux entreprises, aux régulateurs, aux acheteurs et aux autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Série OCDE-COLEAD sur l'industrie des fruits et légumes

Session n° 14

Traçabilité numérique et transparence de la chaîne d'approvisionnement : politiques en matière de sécurité alimentaire et d'accès aux marchés

Jeudi 15 octobre 2026

09 h 00 - 10 h 30 UTC / 11 h 00 - 12 h 30 CET (heure de Paris/Bruxelles)

[En ligne \(Zoom\)](#)

Interprétation simultanée en anglais et en français

Agenda

Modérateur : José Brambila-Macias, Responsable de programme, Direction des échanges et de l'agriculture, OCDE

09 h 00 - 09 h 10

- **Mot de bienvenue et introduction :** Ines Bastos, Responsable des réseau et Alliances, COLEAD
- **Keynote :** Silvia SORESCU, Cheffe de l'équipe Facilitation des échanges, OCDE

09 h 10 - 09 h 45 Quels sont les facteurs qui façonnent la traçabilité numérique et la transparence de la chaîne d'approvisionnement ? (Politiques, normes et exigences du marché en matière de sécurité alimentaire et d'accès au marché)

- Axelle Rupert, Experte politiques et réglementations européennes, COLEAD
- Fenohery Tiana Andriamanampisoa, responsable du département d'informatique, Université FJKM Ravelojaona,
- Lucy Matthewson, Experte en agro-industrie et développement des exportations, FAO

09 h 45 - 10 h 05 Des exigences à la traçabilité numérique dans la pratique (Comment les entreprises réagissent concrètement)

- Alioune Ndao, PDG, La Casa Fruit, Sénégal
- Ganiu Ademola Okeowo, PDG, AgricTrail, Nigeria

10 h 05 - 10 h 20 Séance de questions-réponses

10 h 20 - 10 h 30 Conclusion et perspectives d'avenir : Ahoefa Soklou, chargée de projet, Réseaux et alliances, COLEAD



Cet événement a été développée par le COLEAD dans le cadre du programme FFM Africa 2030 (« FFM Africa »), financé par l'Union européenne au titre de l'instrument NDICI–Global Europe. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne.

Cette publication a été développée par le COLEAD dans le cadre du programme FFM Africa 2030 (« FFM Africa »), financé par l'Union européenne au titre de l'instrument NDICI–Global Europe. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne..